

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni à Badonviller (salle Mansuy), sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Monsieur Jean-Marie ARMBRUSTER, Madame Yolande BOULENGER, Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Catherine ROCH, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Nicole MILBACH, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE.

Suppléants en situation délibérante : Monsieur Jean-Marie WAGNER.

Pouvoirs :

Madame Danièle VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Samuel NITTING

Madame Marie-Thérèse GERARD a donné pouvoir à Monsieur Thierry CULMET

Monsieur Jean-Luc BESNARD a donné pouvoir à Monsieur Etienne L'HOTE

Adeline Capone a donné pouvoir à Bernard Muller

Excusés : Monsieur Yves GRELOT, Madame Adeline CAPONE, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Raymond SCHMITT, Madame Bernadette ROBARDET, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur André THIEBO, Madame Marie-Thérèse GERARD, Madame Maud DORE, Monsieur Philippe GRASSIEN, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Lionel JACQUES, Monsieur Jean-Luc BESNARD, Madame Evelyne VERDENAL.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	47	50

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 26 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal du conseil en date du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité.

2. FISCALITÉ LOCALE 2026

Les taux de fiscalité locale étaient les suivants en 2025 (hors mécanismes de lissage) :

- Taxe sur le foncier bâti : 2,35 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,39 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 4,86 %
- Cotisation foncière des entreprises : 5,24 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 20,19 %

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale pour 2026.

3. BUDGETS PRIMITIFS 2026

Les différents budgets primitifs 2025 sont présentés et le conseil délibère successivement sur chacun d'entre eux.

En réponse à une interrogation de Véronique SAUFFROY, il est précisé qu'il n'y a plus d'emprunt sur le budget ordures ménagères. Claude BOUFFIER demande une confirmation sur le coût résiduel des multiaccueils. Il est de 2500 € par enfant en moyenne, et de 3,69 € par heure. Michel MARCEL ajoute qu'il s'agit d'un service phare de la CCVP. Bernard MULLER ajoute que ces services contribuent à l'attractivité du territoire. Michel MARCEL l'illustre en précisant que la commune de Repaix a bénéficié de 5 ou 6 constructions neuves ces dernières années, et la première question de ces nouveaux habitants avant de venir portait sur les services présents à proximité.

Les résultats des délibérations sont les suivants :

- **Budget principal : approuvé à l'unanimité**
- **Budget annexe - ordures ménagères : approuvé à l'unanimité**
- **Budget annexe - multiaccueil Vitamines : approuvé à l'unanimité**
- **Budget annexe - multiaccueil Les Copains d'Abord : approuvé à l'unanimité**
- **Budget annexe - ZAC de la Vezouze (Domjevin) : approuvé à l'unanimité**
- **Budget annexe - ZA de la Faïencerie (Badonviller) : approuvé à l'unanimité**

4. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le conseil communautaire est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.**
- **D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente délibération.**

5. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs est présenté au conseil.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Pièges à frelons : Il reste seulement 25 pièges environ encore disponibles.**
- **Fin de mandat : Damien JACQUOT prend la parole pour saluer le conseil après 25 ans de mandats. Philippe ARNOULD, qui ne se représente pas non plus aux prochaines élections municipales, après avoir présidé environ 150 conseils communautaires, intervient également (Cf. ci-dessous).**

5 mars 2026 - Dernier conseil communautaire du mandat

Avant de clore ce dernier conseil communautaire du mandat, et pour moi le dernier tout court après en avoir présidé environ 150, je voudrais dire quelques mots. Ce ne sera pas un bilan. Je suis d'une part encore trop dans l'action pour regarder derrière moi, et je considère d'autre part que ce n'est pas à moi de le faire.

Je me permets juste de vous faire partager quelques réflexions sur mon expérience de 18 années à la tête de 3 communautés de communes.

La communauté de communes, c'est à la fois un territoire et une institution qui vit, avec ses membres, ses projets, ses valeurs.

Un territoire

Ce territoire de l'Est-Lunévillois comme on l'a appelé avec une nuance de commisération, j'ai toujours essayé de le défendre à l'extérieur avant tout pour lui donner une autre image, celle de sa réalité pour laquelle nous l'aimons et nous le défendons. Ce territoire "ringard" est presque en passe de devenir à la mode !

Nous disposons de forces, nos espaces naturels remarquables, notre agriculture, une maturité environnementale qui permet de valoriser les projets de production d'énergie mais pas à n'importe quel prix, et surtout un tissu relationnel riche et dense.

Nous avons toujours compensé notre manque de moyens financiers par l'engagement humain et par un lien fort avec notre territoire. Par là je veux parler de compétence, d'engagement et de présence. Nous avons rendu chaque fois que c'était possible des services à la population, on pense aux MFS bien-sûr mais nous avons aussi su apporter des réponses concrètes dans les situations de crise, pendant le Covid par exemple où quand nous avons manqué de médecins.

Pour le développement du territoire, nous avons cherché à soutenir et à accompagner les projets intéressants, d'entrepreneurs, d'associations, d'établissements scolaires, de particuliers, et cela a largement contribué à donner de notre communauté de communes une image de dynamisme, de proximité et de singularité. La plupart des ces actions ont été invisibles mais réelles et efficaces et elles ont réellement changé notre territoire.

On ne peut pas lutter à notre niveau contre le rouleau compresseur de la métropolisation qui fait de la ruralité un désert. Mais en 15 ans, la progression de l'offre de locations saisonnières par exemple, d'initiatives privées qui s'appuient sur les richesses fondamentales du territoire, aussi modestes soient-elles, sont des signes de notre attractivité.

Le succès de notre appel à projet sur la maison forestière de la Soie et de la suite de l'histoire en est un exemple.

La communauté de communes

On peut dire sans fausse modestie que la communauté de communes est en ordre, budgétairement mais aussi dans son fonctionnement.

La communauté de communes, c'est une organisation composée à la fois d'une équipe d'élus et d'une équipe d'agents.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, échanger, partager avec vous. J'ai toujours pensé que la cohésion, ce qui ne veut pas dire l'unanimité mais plutôt l'accord sur les finalités, est primordiale pour que la coopération fonctionne.

La coopération se justifie lorsqu'elle permet d'être plus forts ensemble vis-à-vis de l'extérieur, de mutualiser des ressources pour gagner en efficacité, les Maisons France Service en sont un exemple, et de traiter les problèmes à la bonne échelle, comme pour la Gemapi.

C'est pourquoi je n'ai jamais été un adepte du transfert des compétences communales quand les communes ont la capacité de gérer seules avec plus d'efficacité, comme pour l'eau et l'assainissement.

Et puis dans cette communauté d'élus, j'ai toujours cherché à respecter les positions de chacun et d'en faire la synthèse, car c'est la noblesse et la richesse de la démocratie. Nous avons besoin les uns des autres pour élaborer la décision et moi le premier. Nous avons réussi à créer un climat relationnel chaleureux et confiant qui surprend souvent les intervenants extérieurs. Nous sommes nombreux à avoir le sentiment que ce lieu de rencontre permet de se rassurer ensemble et de se décharger des soucis de nos mandats où nous sommes souvent seuls. Je vous remercie pour la qualité de nos relations et je sais déjà que c'est ce qui me manquera le plus à l'avenir.

La communauté de communes, c'est aussi une communauté d'agents. Nous avons une équipe d'agents formidables, engagés, compétents, avec un sens aigu du service public, qui défendent la communauté de communes comme s'il s'agissait de leur propre maison. En termes d'organisation et après des années d'adaptation, avec l'objectif que chaque agent se sente bien dans son poste et avec les missions qui lui conviennent le mieux, nous sommes aussi en ordre. Car l'adéquation entre la qualité de vie au travail de chaque agent et le meilleur service rendu doit être notre premier objectif.

Nos valeurs

Beaucoup des valeurs qui nous guident dans notre communauté de communes apparaissent déjà dans ce qui précède.

L'attachement à notre territoire et la fierté de le défendre, c'est ce qui nous guide tous nous, élus locaux. Quand il s'agit de notre communauté de communes, le président passe beaucoup de temps dans des instances extérieures où beaucoup de choses se jouent. Il convient d'être attentif, d'y faire sa place et de faire respecter notre collectivité.

Nous avons bien-sûr tous l'envie de nous mettre au service de nos concitoyens pour leur assurer une vie meilleure. Pour être un bon élu, il faut aimer les gens, les plus fragiles en particulier. Il faut être capable de faire ce pas de côté pour se mettre à la place des autres, accepter qu'ils soient différents pour les comprendre.

Dans une communauté de communes, on construit peu de choses visibles, l'action se situe souvent ailleurs. Il est extrêmement important d'être en lien avec toutes les forces vives du territoire et avec les habitants, pour comprendre les besoins et les accompagner. Nous avons autant un rôle d'animation et de coordination que de construction. Continuons à être ces semeurs, ces facilitateurs pour nos concitoyens et pour tous ceux qui veulent entreprendre.

Conclusion

Je m'en vais non pas avec le sentiment du devoir accompli car je n'ai pas tout réussi et il reste beaucoup à faire. Je pense en particulier au PLUI qui devient incontournable pour faire avancer un territoire. Mais je sais que j'ai mis toute mon énergie au service de notre belle communauté de communes et que nos successeurs ont tout en main pour faire ce qui n'a pas encore été réalisé.

Si j'avais quelques conseils à donner au futur président ou à la future présidente, ce seraient ceux-là :

- Avoir en permanence en tête la vision stratégique de ce que nous voulons faire de notre territoire à long terme mais ne pas oublier l'opérationnel du quotidien, c'est-à-dire s'intéresser à tout. Ce mélange d'idéalisme et de pragmatisme, c'est la richesse de la fonction !

- Être toujours à l'écoute de ses collègues, synthétiser pour décider et pouvoir parler en leur nom ;
- Veiller au bien-être des agents, les protéger, donner le cap et laisser l'autonomie qui suscite leur créativité ;
- Se méfier des injonctions, du conformisme et des effets de mode qui nous engageraient dans des voies qui ne sont pas les nôtres. En tant que territoire de la grande ruralité, nous avons une singularité à expliquer et à défendre, partout ;
- Avoir conscience de la responsabilité que l'on porte en tant que représentant de la communauté de communes, à l'intérieur où elle doit se faire aimer et à l'extérieur où elle doit se faire respecter ;
- Continuer à être attentif à tout ce que nous faisons pour la jeunesse avec la conscience du rôle que nous pouvons jouer dans la fabrique des futurs citoyens qui enrichiront notre territoire.

Il y a 18 ans, et certains d'entre-vous étaient déjà là, je vous avais livré la citation de Marc Aurèle qui ne m'a pas quitté depuis ce quart de siècle de ma vie d'élu :
« Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre. »

Je vous remercie pour votre confiance, pour ce long compagnonnage qui m'a fait tant de bien, pour les amitiés que j'ai tissées. Je souhaite bonne route à ceux qui continuent et bon chemin de campagne à ceux qui comme moi, vont prendre le temps de flâner.

Philippe ARNOULD